# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 février 2016 6.2

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**EXPOSITION DES ILLUSTRATEURS DE LAPPART**

**AUTOUR DE LEUR METIER ET DE L’ILLUSTRATION**

**APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER**

**AVEC AURELIA BRIVET**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**La commune envisage d’accueillir une exposition autour de la bande dessinée et de l’illustration au château de Beaulieu, du 1er au 10 avril 2016. Cette exposition sera ouverte aux scolaires sur réservation et au grand public de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour ce faire, elle fait appel aux illustrateurs de LAPPART qui proposeront de découvrir leur métier, du dessin à l’édition, en installant leur atelier dans le château pendant toute la période de l’exposition.

Afin de formaliser cette collaboration, une convention d’exposition a été passée avec les artistes travaillant au sein de LAPPART : Franck PERROT, Marie-Anne FOUCART, Thibaut MAZOYER, Olivier PAIRE, Antoine BRIVET, Hugo ALIMI, permettant de définir les champs d’action de chacun :

* à la charge des artistes : l’accueil des différents publics et la surveillance de leur exposition.
* à la charge de la ville : le transport, l’installation, le vernissage, l’assurance de l’exposition et la communication en direction du public et des scolaires.

Aurélia BRIVET, illustratrice, rejoint le projet. Il convient donc d’établir une convention avec elle au même titre que celle établie avec les autres illustrateurs.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec Aurélia BRIVET ;
2. autorise le maire à la signer.